

Roch Hachanna
12 Septembre 2026
1^{er} Tichri 5787

1464



	All.	All.	Fin
Paris	19h54	20h58*	20h59
Lyon	19h41	20h43*	20h44
Marseille	19h38	20h38*	20h39
Tel Aviv	18h31	19h28*	19h29
Jérusalem	18h15	19h26*	19h27

(*) Allumage pour le 2^{ème}
jour de Roch Hachanna

Paris • Orh 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: +972 02 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pninei David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haïm Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il

Hilloulot

Le 1^{er} Tichri, Rabbi Yaakov David Vilawsky,
le Ridbaz de Sloutsk

Le 2 Tichri, Rabbi Moché Cohen, auteur
du Zkhout Moché

Le 3 Tichri, Rabbi Ephraïm Hacohen,
doyen des kabbalistes de Jérusalem

Le 4 Tichri, Rabbi Avraham Dantsig,
auteur du 'Hayé Adam

Le 5 Tichri, Rabbi Baroukh Chalom
Halévi Ashlag, auteur du Birkat Chalom

Le 6 Tichri, Rabbi Arié Leib, le Saba
de Chpouli

Le 7 Tichri, Zévouloun, fils de notre
patriarche Yaakov

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal

Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Repousser les accusations de nos procureurs à Roch Hachana

Dans la section de Vayéra, la Torah relate l'alliance tranchée entre Avraham et Avimélekh, dont le but était d'attester que le puits avait été creusé par le patriarche. Rachi explique que les bergers d'Avimélekh se querellaient à ce sujet, prétendant l'avoir creusé. Ils convinrent de se placer à côté du puits : celui vers qui les eaux monteraient prouverait en être le propriétaire, ce qui arriva à Avraham.

Comment comprendre que le patriarche jugea nécessaire de faire un pacte avec un non-juif pour un enjeu a priori si banal ? En outre, quel est le rapport entre ce sujet et le suivant, la tente plantée par Avraham, comme il est dit : « Avraham planta une tente à Beer-Chéva et y proclama le Seigneur, D.ieu éternel. » (Béréchit 21, 33) Et pourquoi ne l'a-t-il pas plantée avant de trancher le pacte avec Avimélekh ? Enfin, pour quelle raison cet épisode est-il lu à Roch Hachana ?

Il semble que le pacte conclu par Avraham avec Avimélekh n'était qu'une façade, le patriarche sachant pertinemment que ce dernier et sa descendance ne le respecteraient pas, car les non-juifs n'ont pas de parole. A travers cette alliance, il désirait contrer l'accusation que les nations du monde prononceraient contre le peuple juif à Roch Hachana, tout au long de l'histoire. Elles prétendent alors à l'Eternel d'avoir tenté, par tous les moyens, d'aider les enfants d'Israël dans leur service divin, offre qu'ils ont dédaignée.

Elles nous accusent également en disant qu'elles récitent cinq prières par jour, alors que nous éprouvons des difficultés à respecter les seules trois qui nous sont imposées. Dans de telles conditions, nous ne méritons pas que D.ieu nous pardonne nos péchés et nous inscrive, à Roch Hachana, pour une vie pacifique. En ce jour déterminant, elles déploient tous leurs efforts pour démontrer notre impiété et empêcher l'Eternel de nous juger favorablement.

C'est la raison pour laquelle nous lisons alors l'épisode de l'alliance conclue entre Avraham et Avimélekh autour du puits, afin de souligner au Créateur l'intention de notre patriarche de nous tracer ainsi la voie de la Torah. L'image du puits évoque en effet notre devoir de puiser dans les profondeurs de celle-ci pour en retirer de l'eau, la Torah étant comparée à un puits d'eaux vivifiantes.

Le pacte entre Avraham et Avimélekh peut être rapproché de l'accord établi entre Yaakov et Essav au sujet du partage des deux mondes : le premier choisit le monde à venir et le second celui-ci avec toutes ses jouissances. Avraham signifia ainsi à Avimélekh que, si ce monde lui appartenait, le puits, symbole de la Torah, était l'apanage du peuple juif qui n'aspire qu'à le creuser pour puiser ses eaux. Il lui suggérait ainsi, tout comme à l'ensemble des non-juifs, de s'occuper de leurs vaines affaires de ce monde et de laisser les enfants d'Israël s'investir tranquillement dans la Torah, sans les importuner.

Dès lors, nous comprenons pourquoi le verset suivant ce sujet est « Avraham planta une tente (éché) », le terme échel correspondant aux initiales de akhila (nourriture), si'ha (discussion, soit prière) et limoud (étude). Malgré

l'accusation des non-juifs, nous demandons à l'Eternel de bien vouloir regarder combien nous sommes impliqués dans ces trois occupations : nous consommons le « pain » de la Torah, nous prions et étudions la Torah. Aussi, nous méritons bien qu'il repousse la dénonciation des nations et accorde à Ses enfants bien-aimés une vie bonne et pacifique.

En mentionnant l'épisode du pacte tranché entre le patriarche et Avimélekh, nous éveillons l'accusation contre les non-juifs qui ont été infidèles à l'alliance et ont cherché, par tous les moyens, de nous détourner de notre tâche – creuser dans le puits de la Torah et observer les exigences de la « tente », en l'occurrence la prière et l'étude. Ainsi, alors qu'ils échouèrent dans leur réquisitoire à notre rencontre, nous les inculpons devant le Très-Haut.

Si, néanmoins, ils parviennent à formuler leur accusation contre nous le premier jour de Roch Hachana, nous la repoussons en lisant les épisodes de l'alliance entre Avraham et Avimélekh et du ligotage d'Its'hak. Nous démontrons ainsi que les nations sont responsables de notre relâchement dans le service divin, et non nous, ce pour quoi nous demandons au Saint béni soit-Il de se souvenir de la piété de nos patriarches et de faire intervenir leur mérite en notre faveur, jusqu'à la fin des générations.

De cette manière, le peuple juif est blanchi lors du jugement et, en dépit des malheurs s'abattant sur lui tout au long des générations, survit éternellement, grâce à la protection divine.





GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon
et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Malheur à nous au jour du jugement !

« Je suis venu vous dire adieu, car j'ignore si je vous reverrai un jour », m'annonça abruptement un Juif new-yorkais.

« Mais pourquoi parlez-vous ainsi ? » lui demandai-je.

Il me répondit qu'on avait découvert qu'il était atteint d'un cancer et que les médecins ne lui donnaient plus que quelques semaines ou mois à vivre.

Je tentai aussitôt de renforcer sa foi en D.ieu tout-puissant et de lui redonner courage. « Il ne faut jamais désespérer de la Miséricorde divine », soulignai-je. En vain. Il disait sentir sa fin proche et me demanda de prier en sa faveur devant le Créateur, afin qu'il ait pitié de lui et lui pardonne ses innombrables fautes, celles de toute une vie.

Soudain, il éclata en sanglots et se mit à confesser ses péchés : « Malheur à moi ! dit-il. Malheur à mon âme ! Quelle honte m'attend dans le Monde de Vérité ! »

Quel choc ! C'étaient, presque mot pour mot, les mêmes paroles que le Gaon de Vilna prononça juste avant sa mort. Il avait alors souligné que la géhenne, c'est la honte que l'homme ressentira le jour du jugement face à ses fautes.

« Dites-moi, demandai-je à ce Juif, pourquoi n'avez-vous pas pensé à cela il y a des années, avant de tomber malade ? »

Il n'avait aucune réponse à me donner.

Nul doute qu'au cours de toutes ces années pendant lesquelles ce Juif pécha, il était prisonnier du mauvais penchant ; uniquement à l'approche de sa mort, ses yeux se dessillèrent et il vit la Vérité absolue. Alors seulement, il fit son examen de conscience. Reconnaissant l'ampleur de ses innombrables péchés, il se mit soudain à trembler à l'idée du jugement imminent, s'inquiétant pour son âme. Comment surmonter la honte dans le Monde de Vérité ?

DE LA HAFTARA

Premier jour de Roch Hachana : « **A Ramataïm-Tsofin, sur la montagne d'Ephraïm, était un homme nommé Elkana (...).** » (Chmouel I chap. 1 et 2)

L'Éternel se souvint de la prophétesse 'Hanna, qui était stérile, et lui donna un enfant. Ce sujet se retrouve dans la lecture de la Torah, à propos de Sarah. D'après nos Maîtres, D.ieu exauça toutes deux le jour de Roch Hachana.

Deuxième jour de Roch Hachana : « **Ainsi parle l'Éternel : "Il a obtenu grâce (...)."** » (Yirmiya chap. 31)

Le prophète présage que l'Éternel aura pitié des enfants d'Israël et se souviendra d'eux pour le bien, thème de Roch Hachana où nous sonnons du chofar et implorons le Créateur de nous prendre en pitié et de se souvenir positivement de nous.

CHEMIRAT HALACHONE

L'interdiction d'aiguiser la haine

Si Réouven a médité de Chimon en présence de deux individus et que l'un d'eux a enfreint l'interdit de colportage en le révélant à ce dernier, le second veillera néanmoins à ne pas le raconter lui aussi. Ceci est a fortiori interdit s'il insiste dans ces propos, renforçant ainsi davantage la haine de Chimon pour Réouven et sa confiance dans leur véracité. Le rapportage du deuxième, faisant resurgir un colportage déjà entendu, peut également entraîner des querelles.



PAROLES DE TSADIKIM

Comme des enfants ou comme des serveurs

Une fois, un bouton tomba du vêtement du 'Hatam Sofer – que son mérite nous protège – et il demanda à sa fille de le lui recoudre. Quand elle le lui rendit, il le regarda de tous les côtés, puis sourit et lui dit : « Il me semble que ce n'est pas toi qui l'as cousu, mais l'aide-ménagère. »

Elle avoua qu'il avait raison et s'excusa d'avoir eu recours à son aide, expliquant qu'elle était très occupée et ne voulait pas le faire attendre davantage. Néanmoins, elle était curieuse de savoir comment son père l'avait deviné. Le Sage déplia le vêtement et lui montra que, sur le côté, non loin de l'emplacement du bouton, il y avait une petite déchirure. Il ajouta qu'il ne lui avait pas demandé explicitement de la réparer, mais comptait sur elle pour faire au-delà de son travail et arranger cette imperfection après avoir cousu le bouton.

En effet, quand une fille constate une déchirure dans l'habit de son père, elle s'empresse naturellement de la réparer. Aussi, quand il vit que cela n'avait pas été fait, il comprit que la tâche avait été remplie par l'aide-ménagère qui, quant à elle, se contente de faire ce qu'on lui ordonne.

Telle est la différence essentielle existant entre un serviteur et un fils. Le premier est obligé de se plier aux ordres de son maître, auxquels il obtempère, mais il n'en fait pas plus. Par contre, le second, animé d'un puissant amour pour son père, cherche toujours à le contenter, quitte à réaliser même des besognes supplémentaires.

Par conséquent, pour mériter d'être jugés comme des fils et bénéficier de la Miséricorde de notre Père céleste, il nous incombe de Le servir comme tels, en nous pliant avec amour et volonté à Ses paroles, plutôt que de les exécuter comme des esclaves, contraints et forcés et ne cherchant qu'à se rendre quittes de leur devoir.



SUJET DU JOUR

La sonnerie du chofar

L'auteur du Tiférèt Chlomo explique que le mot 'hok (loi) se réfère à une mitsva irrationnelle, alors que le terme michpat (statut) renvoie à une mitsva dont le sens nous est révélé.

D'où le sens du verset « Sonnez le chofar à la nouvelle lune (...), car c'est une loi en Israël, un statut en l'honneur du D.ieu de Yaakov » (Téhilim 81, 4-5). Nous, les enfants d'Israël, ignorons le sens profond de cette mitsva, qui a donc la dimension d'une loi, tandis que l'Eternel, qui connaît tous les secrets, la considère comme un statut.

Les larmes des femmes pieuses

On raconte qu'à Roch Hachana, Rabbi Lévi Ist'hak de Berditchov – que son mérite nous protège –, qui avait l'habitude de défendre le peuple juif devant le Créateur, déclarait sur l'estrade, avant de sonner le chofar :

« Femmes justes, vous détenez un grand pouvoir par vos larmes. Veuillez bien laver mon chofar avec vos larmes, afin que je puisse y sonner en bonne et due forme. »

« Que nos mérites se multiplient ! »

Quel est donc le sens de cette requête ? Si nous désirons avoir davantage de mérites, nous devons accomplir plus de mitsvot et de bonnes actions.

Rav Margalioth explique que nous demandons ici au Saint béni soit-Il de nous permettre de nous repentir par amour, car, d'après nos Sages, « les péchés prémédités sont [alors] considérés comme des mérites » qui atteignent donc un grand nombre.

Ceci éclaircit également notre supplique « Notre Père, notre Roi, inscris-nous dans le livre des mérites ! » Si nous n'avons pas de mérites, comment la formuler ? Et, si nous en avons, il semble inutile de Le solliciter à ce sujet, ceci allant de soi !

En réalité, nous demandons ici au Très-Haut de nous permettre de nous repentir par amour, car, le cas échéant, même nos fautes sont écrites dans le livre des mérites.

Les trois livres

Comme nous le savons, le jugement des justes et des impies est scellé dès Roch Hachana ; les premiers sont inscrits dans le livre de la vie et les seconds dans celui de la mort. Mais pourquoi les gens moyens doivent-ils attendre le jour de Kippour pour que leur jugement soit définitivement tranché ?

L'auteur de l'ouvrage Divré Chaoul répond en s'appuyant sur le principe suivant des lois du tribunal : si les juges pensent accuser l'inculpé, il existe une mitsva de suspendre leur jugement, mais uniquement dans le cas où subsiste encore un doute. Par contre, lorsqu'ils sont certains du jugement qu'ils vont prononcer, il leur est interdit de le différer, car cela ne ferait qu'augmenter la souffrance de l'accusé.

C'est pourquoi D.ieu se prononce dès Roch Hachana concernant les vrais justes et les impies invétérés, alors qu'Il suspend jusqu'à Kippour le jugement des bénonim, encore incertain.

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Quand Roch Hachana tombe Chabbat

Dans le traité de Roch Hachana (29b), nous pouvons lire : « Dans un verset, il est écrit : "commémoration de la fanfare" (Vayikra 23, 24) et dans un autre : "Ce sera pour vous le jour de la fanfare." (Bamidbar 29, 1) Le premier verset se rapporte au Chabbat, le second à un jour de semaine. » En d'autres termes, du fait de l'impossibilité de sonner du chofar le Chabbat, quand Roch Hachana tombe en ce jour, on ne peut le nommer « jour de la fanfare », mais uniquement « commémoration de la fanfare ». L'auteur de l'ouvrage Beit Aharon pose la question suivante : lorsque Souccot tombe Chabbat, il est interdit de saisir les quatre espèces et, pourtant, nous ne trouvons pas que ce jour-là soit désigné par une appellation évoquant la commémoration de cette mitsva. Dès lors, pourquoi est-il nécessaire de rappeler la sonnerie du chofar quand Roch Hachana coïncide avec le jour saint ?

Par ailleurs, d'après le Targoum Yonathan ben Ouziel (Bamidbar 29, 1), nous sonnons le chofar à Roch Hachana afin de troubler le Satan et de le faire fuir, de sorte à l'empêcher de nous accuser. Mais, quand Roch Hachana tombe Chabbat, nous sommes également jugés, aussi, en nous abstenant de sonner le chofar, comment pourrions-nous semer la confusion au Satan et entraver son réquisitoire ?

C'est justement la raison pour laquelle, bien qu'il soit interdit de sonner le chofar à Roch Hachana, nous mentionnons cette mitsva, cette seule évocation suffisant pour troubler le Satan et le faire fuir, l'empêchant de nous accuser lors du jugement. Si le Saint béni soit-Il nous avait demandé de sonner le chofar même lorsque Roch Hachana tombe Chabbat, nous nous serions pliés à Sa volonté. Or, du fait qu'Il associe une bonne pensée à une bonne action (Kidouchin 40a), le seul fait de mentionner cette sonnerie équivaut à une sonnerie réelle. Par conséquent, un rappel est suffisant pour semer la confusion au Satan.

Si l'évocation de la sonnerie du chofar le jour de Chabbat détient le pouvoir de faire fuir le Satan, a fortiori, lorsque nous observons concrètement cette mitsva propre à Roch Hachana, son puissant influx nous permet de nous élever dans notre service divin.

De fait, le mot Chabbat peut être rapproché du mot téchouva, le potentiel de sainteté de ce jour ayant le pouvoir de nettoyer l'homme de la souillure ayant adhéré à son âme et de l'aider à se repentir sincèrement devant son Créateur. Si, quand Roch Hachana tombe Chabbat, le fait d'évoquer la sonnerie du chofar peut avoir l'effet escompté sur le Satan, alors, un Chabbat ordinaire où l'homme délaisse ses affaires pour se consacrer à téroua, à la Torah comprenant soixante-dix facettes (le terme téroua pouvant être décomposé en Torah et la lettre Ayin), combien plus il peut bénéficier de ce pouvoir, annihiler le Satan de son sein et s'élever spirituellement !

Ainsi, le fait de mentionner la sonnerie du chofar lorsque Roch Hachana tombe Chabbat nous enseigne le pouvoir de ce rappel de chasser le Satan et, a fortiori, celui de l'étude effectuée tous les Chabbatot de l'année d'exercer un effet bénéfique sur l'homme et de le rapprocher de l'Eternel. Mais pourquoi attendons-nous l'opportunité de Roch Hachana coïncidant avec Chabbat, qui ne se présente qu'une fois toutes les quelques années, pour réaliser le puissant pouvoir d'une seule pensée contre le Satan, alors que nous avons l'occasion de mettre à profit la sainteté de l'étude de la Torah tous les Chabbatot du calendrier pour nous sanctifier, nous élever et subjuguer notre mauvais penchant ?

LA JUSTE CONCEPTION DE LA VIE



A Roch Hachana, l'élévation spirituelle peut se lire sur les visages de tous les hommes. Les sonneries du chofar éveillent les cœurs de leur torpeur, tandis que tous cherchent à rassembler le plus possible de mérites aptes à intervenir en leur faveur lors du jugement. Pourtant, aussi incroyable que cela puisse paraître, la Torah ne mentionne nulle part le fait que ce premier jour de l'année est celui où les êtres humains comparaissent en justice devant le Créateur. Pourquoi donc ?

Cette question fut posée à l'auteur du Kli Yakar qui répond comme suit : cette précision essentielle a été omise afin d'éviter que, toute l'année durant, les hommes se conduisent à leur gré et s'habituent au péché, comptant sur le fait que, le jour du jugement venu, ils se repentiront. Au contraire, nous devons nous imaginer, tous les jours, que le Saint béni soit-Il siège sur Son trône de Justice et juge Ses créatures ; nous ressentirons alors que notre sort est constamment remis en question et nous repentirons tout au long de notre existence.

Rabbi Yaakov Edelstein zatsal faisait remarquer que, durant toute l'année, les individus ne se remettant pas en question plongent dans leurs erreurs et ne distinguent pas le bien du mal. Ils pensent que le bien se résume à une accumulation d'argent, à une progression dans sa carrière professionnelle ou à la multiplication des jouissances.

Il s'écriait : « Est-ce là le bien ? Cela correspond-il au bien, serait-ce dans ce monde ? Ces avantages permettent-ils réellement à l'homme de mener une vie heureuse ? Ce sentiment n'est qu'illusoire. Ces atouts disparaissent en un clin d'œil. Ils semblent bons, mais, l'espace d'un court instant, ils disparaissent. Le bien (tov) authentique est celui décrit par le verset "Pour moi, le voisinage de D.ieu fait mon bonheur (tov)". »

Il illustrait ses propos par l'histoire suivante. « Un homme jouissait de tout le bien de ce monde. Très riche, il décida, arrivé à l'âge de soixante ans, de s'installer à Ramat Hacharon. Il se fit construire une somptueuse villa de quatre étages, équipée de toute une panoplie de luxes – à cette époque, il n'existait pas encore de belles

villas en cette localité. Il jouissait d'une bonne santé et allait pêcher tous les matins pendant une ou deux heures avec des amis, dans la Méditerranée. Il aimait cette activité, ainsi que son aboutissement, la consommation de poissons frais.

« Un jour, un homme qui avait besoin d'une certaine somme pour accomplir une mitsva vint me demander de bien vouloir l'accompagner chez ce nanti pour solliciter son soutien. J'acceptai et nous nous rendîmes donc auprès de lui pour lui présenter cette requête. Il nous répondit : "Tout cet argent que je détiens a été gagné honnêtement. Depuis l'âge de douze ans, je suis indépendant. J'ai quitté mon foyer paternel, en Russie, et me suis lancé dans le monde du travail. Au départ, j'étais un ouvrier de bâtiment, puis, je me suis joint à l'armée britannique où j'ai été nommé à un poste important. Je leur ai construit des tentes et m'en suis beaucoup enrichi. Enfin, je me suis tourné vers le commerce, duquel j'ai retiré, chaque jour, d'immenses intérêts."

« Il ajouta : "Personne ne m'a jamais aidé, c'est pourquoi je considère que je ne suis pas non plus obligé d'aider qui que ce soit ! A présent, je n'ai plus besoin de travailler. Je ne manque de rien, j'ai une belle maison, dans un coin tranquille, autour de laquelle j'ai fait planter de nombreux arbres décoratifs. Je peux enfin jouir des fruits de mon labeur. C'est de cette manière que je compte terminer mon existence, en profitant de toutes mes années de travail passées. Par principe, je ne suis pas prêt à partager ma fortune avec les autres."

« Nous tentâmes de lui expliquer qu'il s'agissait d'une mitsva et d'une opportunité de remercier l'Eternel pour tout ce qu'Il lui avait accordé, mais il affirma ne croire en rien. Un homme intraitable ! Cependant, par son affirmation opiniâtre, dont l'écho parvint sans doute au tribunal céleste, il scella son propre sort. Car, comment un homme peut-il, à lui seul, dilapider une fortune si légendaire ? Aussi, quelque temps plus tard, il tomba malade et commença effectivement à utiliser ses biens accumulés.

« Un jour, sa femme me raconta : "Aujourd'hui, j'ai vendu une maison de trois étages située à Tel-Aviv pour pouvoir faire soigner mon mari de la meilleure manière possible, lui acheter un matelas ultrasonique, etc." C'est ainsi qu'il gaspilla tous ses biens à la vitesse de l'éclair et, deux ou trois ans plus tard, rendit l'âme. Il réalisa

donc le programme qu'il s'était fixé, mais d'une manière bien moins réjouissante qu'il l'avait prévu... »

L'homme a été créé pour peiner sur terre. Cet individu croyait que le monde futur commence avec la retraite, où l'on jouit des fruits de son labeur, tandis que la mort marque le point final de la vie humaine. Quelle grossière erreur ! Qu'il soit jeune, adulte ou même très âgé, l'homme ne doit pas se considérer comme vieux. Il lui incombe pareillement de s'atteler à la tâche, de persister dans son service de l'Eternel en se pliant à Sa volonté.

S'il est commerçant, il doit gérer honnêtement ses affaires. S'il est employé, il lui est interdit de tromper son patron. S'il est patron, il ne doit pas tromper son employé. Quant à l'agriculteur, il doit respecter les mitsvot propres à ce domaine. Mais, ce que tous doivent garder à l'esprit est que leur occupation ne représente pas le but essentiel de la vie, qui se résume à l'étude de la Torah, à laquelle ils réserveront une plage horaire. Ils n'oublieront pas non plus de remercier l'Eternel pour la bonne santé et la prospérité dont ils jouissent. A la fin de leur vie, ils auront une bonne vieillesse et, quand viendra pour eux l'heure de quitter ce monde, ils jouiront de l'usufruit de leurs actes.

L'homme fortuné de l'histoire précédente avait bien compris la nécessité de travailler dans ce monde pour, seulement ensuite, jouir du fruit de ses efforts. Toutefois, il commit une erreur : il crut que le monde futur pouvait commencer dans celui-ci. Ceci n'est pas concevable. Notre existence terrestre doit, du début à la fin, être consacrée à une préparation au monde à venir. Quant à lui, il voulut recevoir la récompense de tout son labeur déjà dans ce monde, ce qui lui fut accordé, mais à ses dépens.

Quel est l'homme véritablement heureux dans ce monde ? La réponse se trouve dans la Michna : « Telle est la voie de la Torah : tu mangeras du pain avec du sel, boiras de l'eau au compte-gouttes, coucheras sur le sol. Tu vivras une vie de souffrances et peineras dans l'étude de la Torah. Si tu te conduis ainsi, tu seras bienheureux et prospère : bienheureux dans ce monde et prospère dans le monde futur. » (Avot 6, 4)